

à M^r Julia, peintre, membre de la Société
archéologique du midi de la France,

Souvenir de M^r

RAPPORT

A. D.

SUR

LES MANUSCRITS

DE

L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX;

Par M. AUGUSTE D'ALDÉGUIER,

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL, MAINTENEUR DES JEUX FLORAUX, PRÉSIDENT
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE,
ET PRÉSIDENT DU BUREAU DES ARTS.



TOULOUSE,



IMPRIMERIE DE JEAN-MATTHIEU DOULADOURE,
RUE SAINT-ROME, 41.

1852.

Rep P/d 13028013

[Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

REPORT

REPORT

THE REPORT OF THE

ACADEMY OF THE

[The remainder of the page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document.]

RAPPORT
SUR LES MANUSCRITS DE L'ACADÉMIE
DES JEUX FLORAUX,

Par M. AUGUSTE D'ALDÉGUIER, Mainteneur ;

Lu en Séance particulière.

DEPUIS longues années, Messieurs, les belles archives de l'Académie n'existaient que de nom. Nos antiques manuscrits, mentionnés et décrits avec tant de complaisance par tous les historiens et annalistes de la province, étaient complètement dispersés : les mauvais jours de 1791, en fermant le Collège d'Isaure, les avaient privés de leurs surveillants naturels, pour les abandonner, au milieu du Capitole envahi, à toutes les chances des événements et aux entreprises d'une malveillance alors inévitablement attachée à tout ce qui portait le cachet d'une ancienne institution. A l'époque de notre réorganisation, en 1806, ce qui en restait passa des mains de M. d'Escouloubre à celles de M. d'Aguilar, pour faire bientôt, avec M. Renouard, le dangereux voyage de Paris. Après un retour difficile, ils furent confiés à une commission d'examen,

plus tard à une commission de traduction, présidée par M. Gatien-Arnoult ; et enfin, la publication récente du quatrième volume de la traduction de *las Joyas del Gay saber*, est venue nous apprendre que plusieurs d'entre eux se trouvaient entre les mains de M. Noulet, leur nouveau traducteur. Dans de pareilles circonstances, il était naturel de chercher à obtenir des renseignements certains sur une aussi précieuse propriété. Vous avez bien voulu, Messieurs, me confier le soin de recueillir ces renseignements ; je viens vous les apporter aujourd'hui, et je me hâte de vous dire que s'ils ne sont pas aussi satisfaisants que je l'eusse désiré, ils le sont assez néanmoins pour dissiper la plus grande partie de vos inquiétudes.

Je l'avouerai d'abord, je n'avais qu'une connaissance bien imparfaite de cette belle collection ; mais après l'avoir étudiée, j'ai compris toute votre sollicitude. Ces manuscrits sont pour nous d'un si grand prix, d'une si haute importance, qu'on ne saurait apporter trop de soin à constater leur existence, leur état actuel, et surtout à assurer leur conservation en les réintégrant au plus tôt dans nos archives, où leur dépôt dans une place digne et convenable nous mettra à même de les montrer aux étrangers sans déplacement. De pareilles richesses ne peuvent manquer d'accroître l'estime dès longtemps acquise au Collège de Clémence Isaure ; car vous le savez sans doute, Messieurs, au milieu de notre antique cité, de notre Capitole renommé, ce que recherche le touriste, ce qu'il veut voir avant tout, c'est l'antique statue de Clémence, ce sont ses Fleurs, c'est, en un mot, tout ce qui se rattache à son institution, jouissant encore aujourd'hui, par le plus rare des privilèges, de tous les avantages de l'actualité et de tous les prestiges d'une légende.

PREMIER REGISTRE.

LAS LEYS D'AMOR.

Le premier de nos registres, sinon par sa date, du moins par son importance, est le manuscrit de *las Leys d'Amor*, ou de la Poétique de Guillaume de Molinier.

Nos annales attestent qu'en l'année 1323, « sept savants Toulousains, remarquables par la sagesse et la finesse de leur esprit, succédant au corps des Poètes qui ont passé, invitèrent tous les Poètes du Languedoc à se rendre à Toulouse, dans leur merveilleux jardin, et à leur apporter leurs ouvrages; promettant au meilleur poème une Violette d'or fin en signe d'honneur, qui serait donnée le 3 mai 1324. »

Les concours de 1324 et des années suivantes excitèrent dans le Midi une telle émulation littéraire, que la très-gaie Compagnie des sept Poètes Toulousains, ainsi qu'on l'appelait alors, conçut l'idée de rédiger un livre élémentaire où seraient recueillies et bien fixées les règles nécessaires à la composition des œuvres poétiques, au jugement des ouvrages, et à la réception des candidats aux grades de Bachelier et de Docteur. Cette rédaction fut confiée au vieux Guillaume de Molinier, le Chancelier et le membre le plus renommé de la Compagnie.

En 1348, Molinier réunit le Collège des Mainteneurs dans leur *beau jardin fleuri*, pour les consulter sur les questions délicates de sa Poétique; et après plusieurs séances consacrées à leur solution, il fut chargé par eux de dresser ce code nouveau de la Poésie romane, qu'il publia, enfin, dans le courant de l'année 1356. C'est ce beau travail, unique dans son genre depuis la disparition des Lettres grecques

et latines, qui forme la matière contenue dans notre si précieux manuscrit.

Il est écrit sur beau vélin, à deux colonnes, format in-folio, recouvert d'une détestable reliure du XVIII^e siècle, en veau, avec des gardes de papier marbré. Il a 33 centimètres de hauteur sur 25 de largeur. Il n'a pas de frontispice, mais sa première page est préservée par sept feuillets de garde, en papier blanc roussi par le temps. Il est doré sur tranche, avec feuillage imprimé sur la dorure.

Il se compose de 188 feuillets de vélin; l'écriture en est grosse, très-belle; nombre de lettres dans les lignes courantes sont coloriées; toutes celles qui commencent les alinéa sont ornées, dorées, fleuronées, et leurs ornements se prolongent en haut et en bas le long des marges. Sa première page est décorée d'une grande vignette représentant la Vierge tenant l'enfant Jésus sur un autel, aux pieds duquel est un moine à robe brune et chaperon rouge implorant sa protection. Certaines personnes ont voulu voir dans ce personnage Guillaume de Molinier; ce serait plutôt, je pense, le moine copiste du manuscrit. La première lettre du texte est ornée d'une vignette représentant une femme dictant.

Ce manuscrit a subi de nombreuses détériorations qui décèlent le peu de soin avec lequel il a été conservé, et les mains barbares entre lesquelles il est tombé. 1^o Nombre de lettres ornées ont été altérées, comme si l'on s'était amusé à les laver et à faire couler la couleur sur toutes les lettres qui les environnent, ce qui macule le feuillet de la manière la plus fâcheuse. 2^o Le manuscrit a souffert beaucoup de la reliure déplorable qui le couvre. Les marges devaient en être magnifiques, car les notes marginales contemporaines ont perdu trois et quatre lettres

emportées par le ciseau. 3° La vignette du second livre est très-détériorée : les têtes des figures représentant la Logique et la Morale ont été lavées de telle sorte qu'il n'en reste plus rien. 4° Tout le monde s'est cru autorisé à écrire sur les marges : il y a des écritures de tous les siècles, il y a même des dessins grotesques. 5° Il y a beaucoup de taches de toute nature. 6° Enfin, on a poussé la barbarie jusques à couper des lettres pour les enlever du registre. Il existe deux de ces fenêtres, l'une à la page 88, et l'autre à la page 111.

Au commencement du 3° livre est peinte une vignette représentant, sûrement, Molinier dictant, avec son manteau rouge et sa toque. Serait-ce le manteau de Chancelier de l'Académie ?

COPIE DE *LAS LEYS D'MOR.*

Pour ménager le beau manuscrit dont je viens de vous faire la description, et se préserver contre sa destruction ou sa soustraction, nos devanciers en avaient fait faire une copie, dans le xvii^e siècle. J'ai longtemps cherché ce registre égaré, et, au moment où je désespérais de pouvoir vous en donner des nouvelles, je l'ai trouvé déposé sur mon bureau, avec un billet qui m'engageait à ne rechercher ni les causes de sa disparition, ni celles de son retour. Je me suis conformé à cette invitation. Ce qu'il importe de savoir aujourd'hui, c'est que nous en avons recouvré la possession. Cette copie est très-belle, parfaitement conservée; elle est composée, comme l'original, de 182 feuillets.

TRADUCTION DE *LAS LEYS D'AMOR*, PAR M. LE MARQUIS
D'ESCOULOUBRE.

Ce serait manquer à la mémoire d'un de nos anciens confrères que de ne pas comprendre dans la no-

menclature de nos manuscrits la traduction faite, par M. le Marquis d'Escouloubre, du registre de *las Leyes d'Amor*; et cependant, Messieurs, je ne puis vous donner des renseignements bien positifs sur la conservation de ce précieux travail. Ce que nous savons de mieux, c'est le prix que l'Académie attachait à cette œuvre, c'est le soin et l'intelligence qui avaient présidé à sa confection. Du fond de sa retraite dans la terre natale, M. Poitevin-Peitavi, votre ancien et vénérable secrétaire perpétuel, croyait rendre un grand service aux Lettres, et à notre ville en particulier, en adressant à M. d'Escouloubre de nombreuses lettres pour l'engager à ne pas se décourager dans son entreprise, et à publier enfin son ouvrage si impatiemment attendu.

M. Gatien-Arnoult, dans sa préface de *las Joyas del Gay saber*, nous dit que le manuscrit de M. d'Escouloubre, qu'il avait eu longtemps entre les mains, et dont il s'était si utilement servi, se composait de onze cahiers de papier in-folio, formant ensemble 837 pages. Je lui en ai demandé des nouvelles; il m'a répondu qu'ils n'existaient plus, que les feuilles s'en étaient éparpillées et perdues dans le mouvement de la traduction et de l'impression, qu'il ne pouvait en rien représenter. Cette perte serait bien regrettable pour l'Académie, si notre confrère M. du Mège ne m'avait assuré que M. Gatien n'avait égaré que le brouillon du travail de M. d'Escouloubre, tandis que lui-même en avait conservé la mise au net, dont il m'a montré un cahier. Des raisons indépendantes de sa volonté ne lui permettent pas encore d'en effectuer la remise; mais il m'a donné la certitude qu'il pourrait bientôt rétablir le tout dans nos archives. Ainsi, Messieurs, nous ne serons pas privés longtemps d'un manuscrit auquel nous devons attacher une grande valeur.

SECOND REGISTRE.

LAS FLORS DEL GAY SABER.

Le second de nos manuscrits, sous le rapport de l'importance, est intitulé : *las Flors del Gay saber*.

Comme le précédent, ce manuscrit est écrit sur parchemin ou vélin, à deux colonnes. Son format est petit in-folio, de 35 centimètres de hauteur sur 25 de largeur. Il est doré sur tranche avec empreintes frappées sur la dorure, comme cela se faisait autrefois. Sa reliure a disparu; il n'en reste que les cartons; cependant il est aisé de reconnaître, à certains fragments, qu'il était recouvert de velours vert. Sur le plat de la couverture on avait incrusté dix rosettes en cuivre bronzé, portant la croix vidée, alésée, cléchée et pommetée, dite de Toulouse. Sur dix de ces rosettes, il en reste trois. On voit encore sur les cartons les pointes qui assujettissaient les fermoirs.

Ce registre présente 146 feuillets, marqués en chiffres de couleur; mais, en réalité, il en a 152. Son écriture est plus petite, mais tout aussi belle que celle de *las Leyes d'Amor*. Les titres, qui sont très-nombreux, sont tous écrits à l'encre rouge.

Les premières lettres de ses alinéa sont toutes majuscules, alternativement rouges et bleues. Les majuscules rouges sont ornées de filets bleus; les lettres bleues sont ornées de filets rouges. Il y a de grands espaces en blanc, aux poésies citées, comme si l'on eût voulu se ménager la faculté d'en intercaler d'autres. Enfin, comme le précédent, ce registre a eu à souffrir des rognures occasionnées par sa reliure. Une partie de ses belles marges a été emportée, avec les notes marginales qu'elles contenaient.

Ce registre est divisé en cinq parties. Les deux

premières sont consacrées à des règles et à des exemples de différents genres de poésie, dont plusieurs sont tombés en désuétude. Les trois dernières ont pour objet la rhétorique, ses figures, et leur application à la poésie.

La date de ce manuscrit a donné lieu à une controverse que je me contente de signaler, et dont la solution ne me semble pas d'une très-haute importance. Certaines personnes prétendent qu'il est antérieur à *las Leys d'Amor*, et qu'il est juste de lui restituer le privilège de l'antiquité. La principale raison invoquée à l'appui de cette opinion, c'est que la rédaction du texte est négligée, et beaucoup moins correcte que celle de *las Leys d'Amor*. Je me range plus volontiers du côté des divers auteurs qui ont parlé de ces deux registres, et qui assignent tous à celui de *las Flors del Gay saber* une date postérieure. La raison de la Loubère est que celui-ci renferme toute la doctrine contenue dans le premier, et beaucoup d'autres matières que celui-là ne renferme pas. La correction du style de *las Leys d'Amor*, le soin avec lequel on y raconte tout ce qui concerne l'établissement du Collège de la Gaie science, prouvent, ce me semble, que c'est là le véritable travail élaboré par le savant Molinier, revu et discuté par le Collège des Sept Poètes Toulousains, et publié enfin en 1356.

Il n'est pas inutile d'observer, dans l'intérêt de nos traditions, que notre grand registre vert a usurpé les antiques privilèges de *las Flors del Gay saber*, et de *las Leys d'Amor*. La Loubère dit, dans son traité, que « la coutume est d'exposer ces deux registres honorablement sur une table, pendant la célébration des » Jeux. » Notre grand registre vert n'existait pas à cette époque, puisqu'il n'a été ouvert que postérieurement à nos lettres patentes de 1694 et au temps où

la Loubère écrivait son traité. Il est donc évident que, dans les temps reculés, les deux volumes placés sur le bureau de l'Académie n'étaient autres que nos deux premiers registres.

Ce précieux manuscrit doit être relié le plus tôt possible; plusieurs de ses feuillets sont déjà détachés, et pourraient se perdre avec une grande facilité.

COPIE DE *LAS FLORS DEL GAY SABER*.

L'Académie a pris, pour le registre de *las Flors del Gay saber*, la même précaution que pour celui de *las Leys d'Amor*. Elle en a fait faire une copie en écriture fort lisible, du xvii^e siècle.

Cette copie, in-folio, a 158 feuillets; elle est reliée de la manière la plus commune; elle n'a pas quitté nos archives, où elle est encore déposée.

TRADUCTION DE *LAS FLORS DEL GAY SABER*, PAR M. LE
MARQUIS D'AGUILAR.

En même temps que M. d'Escouloubre entreprenait la traduction du registre de *las Leys d'Amor*, M. d'Aguilar s'imposait la même tâche pour celui de *las Flors del Gay saber*. Dans son Histoire de l'Académie, M. Poitevin-Peitavi, ce zélé disciple du Collège d'Isaure, nous dit : « J'avais formé le » dessein de donner une analyse de ces deux manus- » crits. Mais l'Académie devant bientôt publier cette » Poétique avec la traduction qui en a été faite par » M. d'Escouloubre et M. d'Aguilar, je renvoie à cet ou- » vrage ceux qui voudront en prendre connaissance. » Mieux que personne, ces deux savants Mainteneurs pouvaient répondre aux espérances de l'Académie : M. d'Aguilar par sa connaissance pratique des idiomes méridionaux et catalans, qui ont conservé tant de rapports avec la langue romane, M. d'Escouloubre par

ses études théoriques et ses grands travaux sur la langue et les ouvrages des Troubadours.

Je suis assez heureux pour vous annoncer, Messieurs, que la traduction de M. d'Aguilar, si longtemps perdue de vue, est réintégrée dans vos archives. Elle se compose de 35 cahiers en papier dit écolier, ou de format petit in-4°, d'une écriture fine et serrée, entièrement de la main de notre ancien et si honorable confrère. On y lit, à la dernière page :

« *Laus Deo.*

» J'ai fini cette traduction le 20 juin 1810 ; je l'avais
» commencée vers la fin d'octobre 1809, ainsi elle
» m'a coûté à peu près huit mois ; je ne comptais pas
» encore la terminer de sitôt. Il faut à présent en faire
» le résumé et le rapport, ce qui est un autre ouvrage,
» mais moins aride que celui-ci, pour lequel il m'a
» fallu tout le courage du monde, et que j'ai été vingt
» fois sur le point d'abandonner. »

J'ai retrouvé en outre, Messieurs, et rétabli dans vos archives, trois manuscrits intéressants de notre laborieux confrère : 1° Un petit traité de l'accent, d'après Molinier. 2° Un petit manuscrit intitulé : *Quelques vues sur l'origine, la formation et la culture de la Langue romane*. Il est composé de 18 pages, et se termine par deux vers d'Horace, Ode X, livre 4 :

*Vivuntque commissi calores
Æoliæ fidibus puellæ.*

3° Enfin, un autre manuscrit intitulé : *Rapport sur LES LEYS D'AMOR de Guillaume Molinier, Chancelier de la Compagnie des sept Mainteneurs de Toulouse, rédigées en 1356*. Ce rapport est composé de huit cahiers, ainsi que les deux manuscrits précédents ; il est du même format et du même volume que la traduction de *las Leys d'Amor*. Ils sont aussi tous trois entièrement écrits de la main de M. d'Aguilar.

TROISIÈME REGISTRE,

DIT DE CORNET.

On a donné à ce registre le nom de Cornet, parce que la plupart des pièces qu'il renferme sont de Raymond de Cornet, Frère mineur, qui peut être compté au nombre des Troubadours du XIV^e siècle.

Ce manuscrit est en format petit in-folio; il a 32 centimètres de hauteur sur 22 de largeur. Ce n'est, proprement, que le reste d'un recueil plus considérable, réduit à 47 feuillets, c'est-à-dire à 94 pages, numérotées après coup en chiffres romains, et sur lesquelles, malheureusement, il manque les pages 1, 2, 6, 7, 53 et 54. Malheureusement encore, les premiers feuillets jusqu'à la page 29 sont détruits en grande partie, et ne subsistent guère qu'à l'état de fragments. Ces fragments ont été placés sur des feuilles de papier blanc, présentant des vides découpés à leur dimension, de manière à permettre la lecture de leur revers. M. d'Escouloubre avait commencé cette opération; M. Noulet l'a terminée avec un soin dont l'Académie doit lui tenir compte.

Ce manuscrit est sur papier; il est écrit en entier de la même main, et son écriture remonte au XIV^e siècle. L'écrivain s'est amusé à dessiner, à la tête de chaque pièce, une tour ou un clocher, couronnés de crénaux et de girouettes, et couchés horizontalement; et c'est au milieu de cet ornement bizarre qu'il a inscrit le titre des différentes pièces.

Ce manuscrit est très-précieux, parce qu'il renferme la Chanson d'Arnaud Vidal de Castelnau, qui gagna la Violette d'or, *ço et a saber la primera che s'y donec, en 1324*; 2^o la *Canço de mossen Ramon Dalayrac, capela albégès, che gazanec la Violeta*

de l'aur, la seconda vest en 1325; 3° enfin la Canso de Raymond Cornet, dont la rubrique dit plaisamment, *ob loqual coney om lo astre de la luna prima, e gazanec la Violeta de l'aur à Toloza en 1333.*

Ce registre est certainement le plus ancien de ceux que possède l'Académie. A la page 47, on trouve une pièce intitulée: *Gloza del digz Frayre sobr'el vers den Bernat de Panassac senhors de Roëda.* Cette Glose est d'un grand intérêt, parce qu'elle contient la pièce de vers de Bernard de Panassac, Damoiseau, qui se place évidemment avant celle d'Arnaud Vidal, couronnée en 1324. Bernard de Panassac est le premier nommé dans la requête adressée par les Sept Troubadours Toulousains, en 1323, aux Poètes du Languedoc, pour les convoquer au concours de la Violette. Elle rectifie d'ailleurs une erreur de biographie qui jusqu'à ce jour avait assigné à ce poète notre cité pour patrie. Cette pièce commence par ces vers :

Bernat de Panassac
Del countat d'Astarac,
Fetz un vers mot cortex, etc.

Ainsi Bernard de Panassac n'était pas de Toulouse, mais bien du comté d'Astarac.

A la page 66, on trouve une pièce intitulée: *Cirventes loqual fé le Payres del digz Frayres Ramon de Cornet.* Cette pièce prouve, d'abord, que Frère Raymond de Cornet avait puisé dans sa famille le goût de la poésie; elle est, de plus, précieuse par son antiquité: elle peut être attribuée au XIII^e siècle, et se rapprocher ainsi de la grande époque des Troubadours.

Enfin, ce recueil est curieux par la variété de forme et de nom des pièces qu'il renferme. Les 55 pièces que Frère Raymond nous a conservées sont intitulées: *Cansos*, — *Bers*, — *Canso en lati*, — *Cobla esparsa*,

— *Sirventes*, — *Tensos*, — *Prosa*, — *Gloza*, — *Plans*, — *Partimen*.

Ce manuscrit, tombé par hasard entre les mains de M. l'abbé Magi, fut rendu par lui à l'Académie en 1790. Du reste, M. l'abbé Magi avait une bien petite idée de l'importance de son hommage, ou plutôt de sa restitution. Il s'exprimait ainsi dans son discours, en 1790 : « Ce Raymond Corona remporta la Violette en » 1333, pour une espèce de Calendrier en vers. » D'abord, ce poète ne s'est jamais appelé Corona, mais bien Raymond Cornet, Frère mineur. La cause de la méprise, c'est que Cornet avait intitulé sa pièce, *Corona*, conformément à un usage assez reçu à cette époque, et justifié par le recueil lui-même, où certaines pièces sont intitulées, *Dansa*; une autre, *Truffa*. Ce Poète ne méritait pas d'ailleurs tant de mépris. Il était fort plaisant, fort spirituel, et très-gouté par ses contemporains. C'était un rude tensonneur. Dans plusieurs de ses tensons, entre autres dans celui où il se donne pour contradicteur un noble chevalier du nom d'Alaman, il s'adresse, par la bouche du chevalier, le reproche d'avoir quitté les Frères mineurs pour entrer chez les Frères blancs, gens rustiques et allant quêter leur dîné de cuisine en cuisine. Quel était cet ordre des Frères blancs, c'est ce que je ne sais pas. Quoi qu'il en soit, nous devons attacher un grand prix à ce registre; grâce à lui nous suivons les travaux du Collège du Gai savoir, depuis 1300 jusques à l'ouverture du registre de Gaillac, c'est-à-dire, en 1458.

SECOND CAHIER DU MANUSCRIT DE CORNET.

Le manuscrit de Cornet est suivi d'un second cahier du même format, et probablement de la même date, mais moins volumineux : il est composé de seize feuil-

lets; l'écriture en est la même. Il n'y a pas de pagination, de manière qu'on ne peut constater le nombre de feuillets manquant; mais il est évident qu'il en manque beaucoup, car on trouve vers le milieu douze demi-feuilles arrachées dont les souches attestent la lacération. Les pages qui restent renferment de nombreuses avaries et de grandes déchirures, que l'on a cherché à rajuster par des morceaux de papier collé, quelquefois par des reprises à l'aiguille.

Ce registre fut rendu à l'Académie par M. l'abbé Magi, en 1790; il a même inséré dans son discours la pièce intitulée *los X Mandamens de la ley*, à laquelle il donne une date postérieure à celles des pièces que renferme le registre de Cornet: « Elle » prouve, dit-il, que la langue allait en se perfectionnant. Elle prend ici de cette physionomie que » nous retrouvons dans l'italien, qui s'est formée sur » notre langue; c'est pour cela que je préfère rapporter » le texte tel qu'il est, que d'en faire une traduction. »

Ce recueil, que plusieurs personnes croient très-inférieur à celui de Cornet, mérite d'être étudié avec soin: le titre des différentes pièces semble indiquer un genre d'intérêt tout particulier, et de curieuses observations à faire sur les mœurs et les usages du *xiv^e* siècle. Il ne renferme que douze pièces. Ce sont des préceptes de conduite rédigés en vers: d'abord les dix *Mandements* de la loi; puis deux pièces renfermant des considérations générales; la quatrième, intitulée *d'auzir*; la cinquième, *de parlar*; la sixième, *d'amassar*; la septième, *de despendre*; la huitième, *d'amar*; la neuvième, *de vestir*; la dixième, *de tenir ostal*; la onzième, *sur Dious*; la douzième, un *Sirvente*.

QUATRIÈME REGISTRE,

DIT DE GAILLAC.

Ce précieux manuscrit, en vélin, est composé de 110 pages, numérotées à l'encre rouge. Il présente deux chiffres de pagination, qui ont été nécessités par le rétablissement d'un cahier qui avait été transposé.

Son format est très-petit in-folio : il a 30 centimètres de hauteur, sur 20 de largeur.

La plupart des pièces de ce manuscrit sont écrites de la main de Guillaume de Gaillac ; les autres appartiennent à divers copistes, et certaines de celles-ci ont été évidemment écrites par les lauréats eux-mêmes, et constituent de précieux manuscrits. On peut citer, parmi ces derniers, les vers de *Valade*, les quatre compositions de *Beranger de l'Hospital*, et la lettre d'amour de *Janillac*.

Ce manuscrit fut ouvert par Guillaume de Gaillac, en 1458, comme il le dit lui-même à la première page, pour consigner *les dictats che han gazanhat las Flors en la mayso communal de Tholoza*. Il renferme les pièces qui furent couronnées depuis cette époque jusques en l'année 1484, et dix autres, antérieures à la première date, dont la plus ancienne remonte à 1345.

Il avait été d'abord la propriété de Guillaume de Gaillac, mais il devint plus tard celle de la ville, et il est écrit à la page 92, qu'à cette époque, il était déposé aux archives de la commune de Toulouse (en 1493).

Ce recueil, qui avait été longtemps entre les mains de M. d'Escouloubre, n'était pas rentré à sa mort. Il fut le sujet de longues réclamations ; il est enfin réintégré dans nos archives ; c'est celui qui vient d'être traduit par M. Noulet.

CINQUIÈME REGISTRE,

DIT DE SAINT-SAVIN.

Ce registre était depuis si longtemps absent de nos archives, qu'il n'est presque connu de personne ; et cependant il mérite d'être conservé avec un soin tout particulier.

Son format est celui d'un petit in-8° ; il a 20 centimètres de hauteur sur 15 de largeur. Il n'a que 14 pages d'écriture ; plus, deux feuillets blancs à la fin. Évidemment il faisait partie d'un recueil plus considérable, dispersé et lacéré par l'effet du temps et de l'incurie.

Il ne renferme que quatre pièces ; mais une de ces pièces est la *Canso ché dietet la dona de Vilanova en 1496*, et une autre est la *Canso de Nostra Dona, per laqual mossen Bertran de Roaix gazanec l'Anglantina novella che foc dada per dona Clemença en 1498*.

Comme vous le voyez, Messieurs, ce manuscrit, quoique incomplet, est pour l'Académie d'un prix infini. Il se place précisément à l'époque mémorable de l'apparition de notre fondatrice. Par une fatalité qui pourrait facilement s'expliquer, tous nos manuscrits de cette époque ont disparu, et nous ne retrouvons plus la trace des pièces authentiques qui positivement existaient alors. Mais, à lui seul, ce registre fournit la preuve incontestable de l'existence de dame Clémence, de son institution, et des Fleurs nouvelles qu'elle avait fondées. C'est encore un hasard providentiel qui nous a rendu la possession de ce titre si précieux. Il fut retrouvé, en 1810, par notre savant confrère M. du Mège, alors comme aujourd'hui recher-

chant avec avidité tout ce qui peut intéresser notre cité et notre pays. Il en fit l'acquisition dans l'abbaye des Bénédictins de Saint-Savin, située aux pieds des Pyrénées, dans la vallée d'Argelès, sur la route de Tarbes à Barèges. Il le céda à M. le Marquis d'Escouloubre, qui en a fait hommage à l'Académie en 1810.

Ainsi que je vous l'ai dit, Messieurs, ce registre n'est pas entier, mais il renferme quatre pièces dont la première est une *Canso de Nostra Dona, per la qual mossen Antoni Jaounhac rector de Saint-Sarni gazanhec la Violeta de l'aur en 1455*; une deuxième intitulée, *Vers en laus de nostre signor lo Rey, per los quals foç jutjada à Mestre Thomas Louis bachelier en leys en 1465*. Ensuite vient l'énonciation d'une série de pièces, avec le nom des auteurs, qui ont gagné la Violette d'or dans différentes années; et enfin apparaissent les deux dernières pièces, de la dame de Ville-neuve et de Bertrand de Roaix, recevant des mains de Clémence Isaure les Fleurs nouvelles qu'elle vient d'instituer. ~~Ces deux~~ pièces sont reproduites au registre de Gaillac, aux pages 42 et 56.

Le vélin, l'écriture, le style et le contenu, bien examinés, attestent son authenticité, et fixent sa date à la fin du xv^e siècle. On voit clairement, en comparant ce recueil à celui de Gaillac, qu'ils sont étrangers l'un à l'autre par leur ordonnance et par leur contexture, et que le rédacteur du dernier n'avait pas eu connaissance du premier. Les rapprochements qu'ils présentent, confirment de plus en plus l'authenticité de ce manuscrit. Sur dix-neuf pièces de poésie qui s'y trouvent citées, il y en a quinze qui sont dans le registre de Gaillac, deux qui y manquent, et deux qui sont d'une date postérieure. Le registre de Gaillac va de 1345 à 1474, reprend à 1476, puis enfin à 1484 où il finit. Le Recueil de Saint-Savin part de 1446,

Les deux premières
De ces

arrive aussi à 1474, passe ensuite à 1496, et à 1498 où il finit.

Je ne saurais, Messieurs, laisser passer l'occasion qui m'est offerte de déplorer la perte d'un confrère trop tôt ravi aux Lettres et à l'Académie. Vous n'avez pas oublié les charmantes traductions faites par M. de Lamartinière, de la plupart des pièces dont je viens de vous parler, et le rare bonheur avec lequel il savait allier l'art de la poésie moderne à la gracieuse naïveté des poésies occitaniennes. Qu'il nous soit permis d'espérer que nous pourrons un jour déposer ces ingénieuses imitations dans les archives d'une Compagnie où il a laissé tant de souvenirs et tant de regrets.

SIXIÈME REGISTRE,

DIT LE LIVRE ROUGE.

Ce manuscrit, mentionné par tous les auteurs qui ont parlé de l'Académie, sous le nom de *livre rouge*, renferme le recueil de tous les actes et délibérations du Collège de la Gaie science, depuis le mois de mai 1513 jusques au mois de mai 1583 (70 ans).

Son format est petit in-folio, 36 centimètres de hauteur sur 25 de largeur. Sa reliure est en bois, revêtu de velours rouge en lambeaux. Il est doré sur tranche, avec des ornements imprimés. Il est entièrement en papier, composé de 363 feuillets ou 726 pages. Quelques feuilles manquent à la fin, ce qu'il est facile de reconnaître à la copie du Chant royal de 1583, qui n'est pas terminée.

A la première page *verso* est représenté un Christ en croix, assisté de la Vierge et de S. Jean, et environné d'un cadre doré, rehaussé de fruits et fleurons, à la manière des vignettes du xvi^e siècle. A la deuxième

page *recto* est copié l'évangile selon S. Jean, dont la première lettre, dorée, fleuronnée, porte l'aigle, emblème de cet évangéliste. A la troisième page *verso* est écrit l'évangile selon S. Luc, avec sa première lettre fleuronnée, portant un bœuf ailé; à la quatrième page *recto*, l'évangile selon S. Matthieu avec sa première lettre ornée, portant l'ange; enfin, à la cinquième page *verso*, l'évangile selon S. Marc, dont la première lettre, dorée, porte le lion ailé.

Les quatre premiers feuillets manquent à ce registre, ce que l'on ne peut s'empêcher de regretter en voyant le luxe des premiers feuillets aujourd'hui existants.

Au huitième feuillet, *recto*, le registre commence ainsi : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, » et l'invocation de la sacrée Vierge Marie, et de tous » les Saints et Saintes du Paradis. Amen. Ce présent » registre des délibérations et autres actes faits au » Collège intitulé de l'Art et Science de la Rhétorique, autrement dict de la Gaye science, fondé en » Tholoze par feu dame Clémence de bonne mémoire, a esté commencé de mestre en œuvre au mois » de may 1550, estant Chancelier messire Pierre du » Faur. »

Ce n'est pas sans intention, Messieurs, que j'ai cité ce passage. D'abord, il vous apprend parfaitement ce que contient le registre dont nous nous occupons. Vous y avez remarqué les formules solennelles et naïves de ces temps de foi. A cette époque les Compagnies savantes auraient cru manquer à leur premier devoir, si elles n'avaient placé la profession de leur croyance à la tête de chacune de leurs œuvres. Mais surtout permettez-moi d'appeler votre attention sur cette formule, *feu dame Clémence de bonne mémoire*. Certainement, à une époque si rapprochée du

décès de Clémence, nos devanciers ne pouvaient prévoir qu'un jour viendrait où son existence serait le sujet de la plus vive controverse; pas un d'eux ne peut être soupçonné d'avoir voulu d'avance fournir une arme dont ils ne pouvaient comprendre l'usage. Et cependant tous ces contemporains se servent de ces expressions, *feue dame Clémence de bonne mémoire*. Ne vous semble-t-il pas leur entendre dire : Nous l'avons vue, nous l'avons connue, nous assistions, il y a quelques années, à la séance où de sa main elle donna l'églantine à Bertrand de Rouaix. Pardon, Messieurs, de cette digression; je n'ai pu résister au désir de vous communiquer l'impression que ce passage m'a fait éprouver.

Quoique le préambule de notre registre en fixe l'ouverture à l'année 1550, son contenu commence réellement en 1513. Mais depuis cette année jusqu'en 1539, on n'y trouve que quelques pages, quelques énonciations, point de pièces couronnées. Depuis 1539 jusqu'à 1583 il est complet; sauf l'année 1546, qui manque en entier, et pour laquelle on a laissé cinq feuillets blancs. On remarque aussi deux autres blancs, aux années 1555 et 1565; ces lacunes, selon toute apparence, étaient réservées à quelques pièces que depuis on a oublié ou négligé d'y insérer.

Ce fut ce registre, disparu depuis plus de cent ans, qui valut à M. l'abbé Magi la faveur insigne d'être reçu Mainteneur surnuméraire, le 10 avril 1774. M. de Ponsan, cet Académicien incomparable, ce chevalier émérite de Clémence Isaure, qui avait prononcé sept fois son éloge, donné sa démission de Conseiller au Parlement, résigné l'administration de ses biens pour se livrer tout entier au culte de sa divinité, avait quatre-vingt-dix ans lorsque ce précieux registre rouge, qu'il suivait à la piste depuis trente ans, ap-

parut à ses yeux, et le remplit d'une de ces joies qu'il est impossible de décrire. M. Poitevin dit dans ses mémoires : « Il n'en mourut pas, mais c'est tout ce » qui manqua à l'excès de ses transports. » L'Académie partagea son enthousiasme, et M. l'abbé Magi, possesseur de ce fameux registre, devint pour elle l'objet d'une faveur sans précédent dans nos annales : toutes les places se trouvant occupées, il fut nommé Mainteneur surnuméraire, et, six mois après, Mainteneur titulaire à la place de M. de Ponsan lui-même, qui, dans ses derniers moments, faisait sans regret le sacrifice de sa vie, en songeant que son fauteuil serait occupé par celui qui avait si puissamment contribué à la gloire de dame Clémence en retrouvant le manuscrit qui constatait le mieux son existence et ses institutions.

SEPTIÈME REGISTRE.

LE MANUSCRIT VERT.

Ce registre est la continuation du précédent. Il renferme les délibérations et actes du Collège de la Gaie science, depuis le mois de mai 1584 jusques au mois de mai 1640 inclus.

Comme le précédent, son format est petit in-folio; mais il est un peu plus petit; il n'a que 33 centimètres de hauteur, sur 23 centimètres de largeur. Il est aussi sur papier, relié en velours vert, portant encore les débris de fermoirs en argent. Il est assez singulier qu'on ait donné une couleur différente à deux registres formant évidemment un premier et un second volume. Il a, comme l'autre, 363 feuillets ou 726 pages; les écritures sont de différentes mains, ainsi que cela devait être durant une si longue période.

A la première page, on a collé une gravure assez

mauvaise, représentant le Christ assisté de la Vierge, de saint Jean et de la Madelaine. Cette gravure, ainsi appliquée après coup à la tête d'un manuscrit du xvi^e siècle, orné de vignettes et de lettres dorées, est du plus détestable effet : on voudrait trouver à sa place une peinture contemporaine.

Ainsi que le précédent registre, celui-ci commence par les Évangiles de saint Jean, de saint Luc, de saint Matthieu et de saint Marc. La seule différence, c'est que les Évangélistes sont représentés en pied avec leurs attributs. Chacun des quatre Évangiles est enrichi d'une lettre ornée.

Ce registre a un préambule pareil à celui du précédent : Au nom du Père, etc., terminé par le protocole suivant : « Auquel livre sont enregistrés les Chants » royaux et autres œuvres au moyen desquelles les » Fleurs sont adjudgées, ensemble les délibérations sur » ce, comme cy-après s'ensuit; moi Pierre Cordier, » procureur en ladite cour du Parlement de Tholoze, » estant greffier et secrétaire ès Jeux Floraux. »

LETTRES PATENTES DE L'ACADÉMIE.

Il n'est personne de vous, Messieurs, qui ne comprenne combien il est important pour l'Académie d'être en possession de ces titres précieux qui constatent notre existence, et la sollicitude de nos Rois pour notre antique Compagnie. Eh bien ! depuis la dispersion de l'Académie en 1791, ces lettres avaient disparu de nos archives. Un hasard providentiel nous a rendu les plus précieuses.

En 1834, M. Chambert, architecte, ayant acheté d'un fripier, au prix de 4 fr., une liasse de vieux parchemins, fut tout étonné d'y trouver l'édit de Louis XV du mois d'août 1773, en 18 feuillets, portant les sta-

tuts de l'Académie des Jeux Floraux. Il en fit hommage à l'Académie le 15 avril 1834.

En 1850, une circonstance fortuite fit tomber entre mes mains les magnifiques lettres patentes de Louis XIV, de septembre 1694, composées de 38 feuillets vélin, in-folio, renfermant les lettres patentes, l'édit portant nomination d'offices, les statuts en 35 articles, enfin une belle copie de l'ouvrage de la Loubère sur l'origine des Jeux Floraux. Vous comprenez, Messieurs, tout mon bonheur de pouvoir vous offrir et restituer à vos archives cet inappréciable titre qui fit revivre notre institution et lui rendit tout son lustre.

Il y a quelques jours, M. l'abbé Salvan, notre confrère, s'est fait également un plaisir de vous rendre les lettres patentes du 11 août 1725, portant augmentation du nombre des Académiciens jusqu'à celui de 40; l'arrêt du Conseil d'État, du 15 mai 1746, qui sanctionne une donation faite par M. de Scopon, pour augmenter le prix d'éloquence et le porter à la somme de 450 livres; l'extrait sur vélin des registres du Parlement qui enregistrent cet arrêt; enfin, les lettres patentes du Roi, ordonnant cette augmentation, du 25 mars 1746. M. l'abbé Salvan était devenu propriétaire de toutes ces pièces, en achetant, sur la place des Carmes, au prix de 2 fr., une liasse de vieux papiers, au milieu desquels elles se sont trouvées. J'ai cru important, Messieurs, de vous faire part de ces circonstances, pour vous faire comprendre toutes les chances qu'il a fallu pour faire rentrer dans les archives de l'Académie des titres si précieux, et combien il faudra prendre de précautions à l'avenir, pour qu'ils ne soient plus exposés à de pareilles aventures. D'un autre côté, chacun de vous peut être appelé par le hasard à rendre à l'Académie le même service que quelques-uns de ses membres ont été si heureux de lui rendre. Si chacun

de vous veut prendre à cœur les intérêts de nos archives, je ne doute pas qu'elles ne finissent bientôt par se compléter.

HUITIÈME REGISTRE.

LE GRAND LIVRE VERT.

C'est le grand registre qui jouit depuis cent cinquante ans, comme je vous le disais, Messieurs, du privilège de figurer dans nos solennités et d'être placé devant le Modérateur.

Il est d'une énorme dimension, 43 centimètres de haut sur 35 de large. Il est doré sur tranche, recouvert de velours vert en mauvais état, avec de grands fermoirs agrafés par une broche d'argent retenue par des chaînettes flottantes d'argent. Il n'a pas de gardes, mais il y a encore des débris prouvant qu'il en existait autrefois, recouvertes de satin blanc.

Il est composé de 176 feuillets, dont 76 seulement sont remplis, les autres sont encore en blanc. Le papier en est extrêmement fort, et chacune de ses pages est encadrée d'un filet à l'encre rouge.

Tel est l'état matériel de ce registre. En ce qui touche sa valeur, j'ai souvent entendu dire que c'était celui de nos manuscrits auquel il fallait attacher le moins d'importance. Je suis loin de partager cette opinion. Permettez-moi, Messieurs, de vous faire part de quelques impressions auxquelles je n'ai pu me soustraire en parcourant ces grandes pages, et en lisant avec attention ce qu'elles renferment. Sans doute, ce registre se compose de copies ; mais par suite de l'incurie apportée à la conservation de nos archives, nous devons nous tenir très-heureux de retrouver là une grande quantité de pièces dont les originaux sont perdus pro-

blement à jamais, et dont il nous importe tant de conserver le souvenir. D'abord se montre cette longue série de lettres patentes, d'édits, d'arrêts du Conseil d'État, d'enregistrements, constatant de royales faveurs et la plus bienveillante protection, rétablissant tous nos privilèges, élevant le Collège d'Isaure à l'état le plus brillant auquel il fût donné à une compagnie littéraire de parvenir. Tout à coup arrive cette séance du 16 avril 1791, où quelques Académiciens, chassés de la salle habituelle de leurs assemblées, se réunissent chez M. de Lavedan, délibèrent à petit bruit, constatent l'interruption forcée des Jeux, nomment des officiers, non plus pour trois mois, mais indéfiniment, pour veiller au milieu de la tempête, et réunir un jour, s'il est possible, le Collège dispersé, et se séparent par un adieu dont aucun ne pouvait apprécier la durée. Puis un long silence. Enfin, après une dispersion de quinze ans, paraît cette séance du 9 février 1806, où quelques Mainteneurs survivants, confiants dans le nouveau soleil de la France, se réunissent sous la présidence de ce même abbé Saint-Jean, le Modérateur de quinze ans, comptent leurs rangs, et sur les 38 confrères du jour des derniers adieux, constatent l'absence de 22, moissonnés presque tous par l'échafaud, et décrètent une séance publique destinée à rendre un hommage solennel à tant de vieilles amitiés, à tant de nobles victimes, jusqu'au jour où, conformément à l'usage, il sera permis de remplir un si grand vide, et de payer un tribut d'éloges à chacun en particulier.

A ces jours de regrets et de douleurs succèdent des jours de résurrection et de prospérité : des actes émanés de Ministres et de Préfets promettent appui, protection; s'appuyant toujours sur nos anciens privilèges, sur nos titres séculaires, et voulant, après trois ans d'une résistance aveugle et intéressée, que l'Académie

reprenne la jouissance des anciens locaux qu'elle *possède depuis si longtemps*.

Quelques années plus tard, l'Académie est reçue aux Tuileries, le 5 juin 1814; le Roi Louis XVIII, de littéraire mémoire, lui rappelle le jour où il vint, en 1777, s'asseoir à nos réunions, recevoir son jeton de présence; et il reprend le titre de Protecteur, assimilé par lui à une des prérogatives de sa couronne. Enfin, le registre s'arrête au procès-verbal de cette séance mémorable du 4 mai 1823, où la fille de Louis XVI vint présider à nos Jeux et distribuer nos couronnes. Naguère la terre étrangère a recouvert la dépouille de cette princesse exilée. La France entière s'est émue, et les partis, inclinant leur drapeau devant cette tombe, se sont empressés d'y déposer le respectueux tribut de leurs hommages. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que l'auguste signature de *Marie-Thérèse* se trouve placée au dernier feuillet de notre registre, comme une touchante et solennelle consécration?

Pour moi, Messieurs, je n'ai pu m'en défendre : le sentiment de satisfaction que j'avais éprouvé en étudiant nos antiques vélins, s'altérait involontairement, et mon esprit agité prenait une direction nouvelle à mesure que je feuilletais notre grand registre. Ces alternatives de vie et de mort, ces dates remarquables, les circonstances saisissantes qu'elles rappellent, ne sauraient être parcourues sans impressionner vivement la pensée. Conservons donc précieusement notre grand registre : lui seul garde la trace des souvenirs les plus dramatiques du Collège d'Isaure; lui seul peut les transmettre à ceux qui doivent nous succéder.

REGISTRES

DES PROCÈS-VERBAUX ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ACADÉMIE,
DEPUIS L'ANNÉE 1700.

L'Académie possède, enfin, la suite non interrompue des procès-verbaux de ses séances et de ses délibérations, depuis l'année 1700 jusqu'à nos jours. Ces différents documents sont renfermés dans quinze registres grand in-folio, recouverts en parchemin. Ces registres sont ainsi divisés : le premier va de l'année 1700 à l'année 1713 ; le second, de 1713 à 1723 ; le troisième, de 1723 à 1739 ; le quatrième, de 1739 à 1751 ; le cinquième, de 1751 à 1760 ; le sixième, de 1760 à 1769 ; le septième, de 1770 à 1775 ; le huitième, de 1775 à 1785 ; le neuvième, de 1785 à 1808 ; le dixième, de 1808 à 1812 ; le onzième, de 1812 à 1818 ; le douzième, de 1819 à 1826 ; le treizième, de 1827 à 1836 ; le quatorzième, de 1837 à 1847 ; enfin le quinzième a été ouvert en 1848.

Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, une lacune bien regrettable dans nos registres de procès-verbaux. Le second volume des actes du Collège de la Gaie science se termine au mois de mai 1640. Les registres de nos délibérations ne s'ouvrant qu'en 1700, je suis obligé de vous signaler cette lacune de soixante années. J'ai fait de nombreuses recherches pour découvrir si des registres de cette période existaient encore ; elles ont été inutiles, et j'avais, il faut le dire, peu d'espérance, lorsque je voyais écrit en caractères du temps, sur la couverture du premier de ces registres, *premier registre des délibérations et procès-verbaux de l'Académie*. Il paraît qu'il n'en existait pas d'antérieurs, du moins dans la même forme.

Mais il est pourtant un moyen de combler à certains

égards cette lacune. Pendant toute la durée du xvii^e siècle, et surtout pendant sa seconde moitié, les Poètes avaient l'habitude de faire imprimer, sous le nom de *Triumphes*, leurs pièces couronnées. Avec quelques soins et de la constance, il serait très-possible de former une collection complète de ces pièces diverses; alors, du moins, nous aurions la partie la plus intéressante des opérations de l'Académie pendant ce long intervalle de soixante ans. Cette collection serait d'autant plus piquante, que les auteurs ne manquaient jamais de faire imprimer, avec leurs pièces, toutes celles qui leur étaient adressées pour les féliciter de leurs succès.

GLOSSAIRE

DE LA LANGUE ROMANE, PAR M. LE MARQUIS
D'ESCOULOUBRE.

Les Mémoires de l'Académie parlaient de ce grand travail du Glossaire de la Langue Romane; la correspondance de M. Poitevin-Poitavi prouvait toute sa sollicitude pour une œuvre si éminemment utile, et destinée à jeter un grand jour dans les études relatives à l'idiôme des Troubadours; et cependant il n'en existait pas un fragment dans nos archives. Grâce à l'obligeance de plusieurs de nos confrères, de M. du Mège en particulier, je crois en avoir réuni la plus grande partie; nous en avons assez, du moins, pour nous convaincre qu'une œuvre pareille est le résultat d'un dévouement à la science et d'une persévérance dans le travail, qui ne sont plus de ce siècle, et qui rappellent les savantes élaborations des Religieux de Saint-Maur. Ce que j'en ai réuni, se compose de sept ou huit mille feuilles grand in-folio, d'une écriture si fine et si serrée, que souvent elles pourraient fournir la

matière de deux et trois feuilles d'une écriture ordinaire. L'auteur a eu, pour chaque mot, la patience de citer tous les passages où ce mot a été employé, et d'indiquer la source d'où ces passages étaient tirés. Ce ne sera pas chose facile de classer toutes ces feuilles séparées, aujourd'hui dans le plus grand désordre, et malheureusement tenues avec tant de négligence que plusieurs sont lacérées, usées, ou tellement roussies que l'écriture a presque disparu. Cependant l'Académie se doit à elle-même de ne pas laisser périr un ouvrage aussi important, qui est pour nous un véritable titre; et peut-être se trouvera-t-il un jour un Mainteneur assez zélé pour le conduire à bonne fin et en faire la publication.

Dans cette discussion sur nos archives, (vous vous en êtes aperçus, Messieurs,) les noms de trois de nos devanciers se présentaient sans cesse et se rattachaient d'eux-mêmes à tous les travaux entrepris dans l'intérêt de l'Académie. MM. Poitevin-Peitavi, d'Escouloubre, d'Aguilar, ont occupé leur fauteuil pendant de bien longues années, et jusqu'au dernier jour ils ont apporté à leurs fonctions de Mainteneurs tout le zèle et toute l'activité de la jeunesse. Plusieurs de vous, Messieurs, avez été témoins de leur admirable dévouement aux intérêts de notre Compagnie. Pour nous, qui leur avons succédé, apprenons à les connaître; rendons hommage à leur mémoire, et que les grands travaux qu'ils ont laissés se présentent à nos souvenirs comme une leçon et comme un exemple.

Il est un autre manuscrit dont je voudrais bien pouvoir vous rapporter des nouvelles certaines, c'est celui de la *Cansou a dona Clemença, ditta la Bertat, sul la guerra d'Espainia, fatta pel generoso Guesclin, assistat de nobles Mundis*. Ce manuscrit serait pour nous d'un grand intérêt, puisque tout le monde

sait que cette pièce fut lue à une fête du 3 mai, en présence de dame Clémence. J'en ai demandé des renseignements à plusieurs personnes. Certaines m'ont dit qu'elle existait jadis dans nos archives; le plus grand nombre prétend qu'elle n'y a jamais figuré. Cependant, si l'on considère l'importance que l'Académie devait naturellement y attacher, il est bien difficile de croire qu'elle n'ait pas voulu la conserver. M. de Ponsan dit que M. de Lafaille, qui l'a insérée dans le second volume de ses Annales, en avait eu communication de M. de Josse, conseiller au Parlement, qui la tenait de Cazevieille, avocat, auteur des Coutumes de Toulouse, en 1544, et grand collecteur de pièces rares. En 1764, M. de Ponsan s'adressa à son tour à M. de Josse-Louvrens, aussi conseiller au Parlement, et petit-fils de celui dont parle Lafaille, et il dit que ce dernier lui confia la pièce, pour en tirer copie, ainsi que quelques Mémoires qui en justifient l'authenticité. D'après cette indication, il ne serait pas impossible de se procurer cette pièce. Les représentants de la famille de M. de Josse-Louvrens sont : MM. de Florentin, de Berthier et de Sarlabous. Ces messieurs consentiraient peut-être à faire hommage de leur manuscrit à l'Académie; dans tous les cas, ils ne pourraient se refuser à en laisser faire une copie figurative.

J'aurais été trop heureux, Messieurs, si j'avais pu vous signaler l'existence ou vous faciliter la découverte du plus précieux de vos registres, c'est-à-dire de celui qui comblait la lacune d'environ 30 ans, entre l'année 1484, époque à laquelle finit le registre de Gaillac, et l'année 1513, où commence le registre rouge. Ce registre existait positivement; c'était celui qui était contemporain de Clémence Isaure, qui rapportait ses institutions, les fêtes qu'elle avait

présidées, les pièces de poésie qui lui avaient été adressées, ses dispositions testamentaires, enfin tout ce qui s'était passé d'intéressant dans une période de plus de vingt années, pendant lesquelles Clémence Isaure ranima de sa douce influence les fêtes abandonnées des Troubadours, proposa des Fleurs nouvelles à l'émulation affaiblie des poètes de l'Occitanie, et consacra sa fortune à une dotation perpétuelle à l'abri des vicissitudes des hommes et des temps. Pourquoi ces documents si précieux se sont-ils évaporés avec elle, sans laisser d'autres traces que son institution elle-même, et la fidélité séculaire avec laquelle elle a été conservée ! Nous ne saurions en douter : on ne se borna pas alors à confier toutes ces choses au souvenir des contemporains. On ne manqua pas à l'usage reçu, d'enregistrer sur le vélin tant de faits si dignes de mémoire. Mais la Providence n'a pas permis que ces précieux documents parvinssent jusqu'à nous. Comment espérer d'arriver aujourd'hui à ce que M. de Ponsan n'a pu obtenir après quarante années de labeurs et de recherches incessantes ? Pour moi, Messieurs, je n'ai pu faire autre chose que vous parler de mes regrets. C'est la seule satisfaction qu'aient à vous offrir mon zèle et mes désirs impuissants. Ne perdons pas cependant toute espérance, et rappelons-nous que la découverte du fameux Livre rouge coûta à nos devanciers plus de cent années de recherches.

Voilà, Messieurs, l'histoire de nos manuscrits. De tout ce que je vous ai dit, il me semble qu'il résulte deux *vérités* incontestables et deux *conséquences* nécessaires.

La première vérité , c'est que nos manuscrits sont pour l'Académie un trésor réel et le titre d'illustration le plus précieux de notre Compagnie. Il n'est pas en France une seule société qui puisse présenter de pareilles richesses ; il n'en est pas une qui dès son origine offre des œuvres magistrales que l'on puisse comparer à *las Leys d'amor* et aux *Flors del Gay saber* ; il n'en est pas une , surtout , qui puisse se glorifier de cette série de travaux littéraires non interrompue pendant cinq siècles entiers ; pas une qui compte , ainsi que nous , au nombre de ses lauréats la plupart de ceux qui durant cette longue période se sont fait un nom dans les Lettres.

La seconde vérité , malheureusement aussi incontestable , c'est que si nos devanciers ont tant fait pour nous , s'ils ont mis tant de soin à nous transmettre les véritables titres de noblesse de notre Compagnie , leurs successeurs ont pris bien peu de souci de les conserver. En effet , la dispersion de ces précieux documents avait commencé avant les orages de 1790 ; plusieurs années avant cette époque , M. l'abbé Magi était nommé Mainteneur pour avoir restitué le manuscrit rouge égaré depuis plus de cent ans , et l'Académie avait perdu de vue la fameuse *Canso* sur la guerre d'Espagne , ainsi que la plupart de ses lettres patentes.

Mais , puisque nous en sommes aux regrets , comment ne pas s'affliger de voir l'Académie privée de la plus grande partie de sa correspondance littéraire ? Si cette correspondance eût été conservée avec soin , il n'est pas d'homme de lettres un peu connu dont nous ne pussions retrouver un souvenir dans nos archives. Aujourd'hui où les autographes sont recherchés avec une si grande avidité , nous serions possesseurs de la collection la plus précieuse en elle-même , mais surtout la plus intéressante pour nous , puis-

qu'elle se rattacherait d'une manière intime à l'histoire de notre institution. Cependant je dois vous dire, Messieurs, que nous avons conservé une assez grande quantité de lettres qui rappellent des noms éminents, tels que ceux de Châteaubriand, Portalis, Soumet, Millevoye, Victor Hugo et autres, et que nous avons l'espérance d'en découvrir encore davantage. Toute cette correspondance doit être colligée avec soin et reliée en volumes.

Les deux conséquences dont je vous parlais, Messieurs, sont faciles à déduire : la première, c'est que puisque nous avons eu le bonheur de réunir notre précieuse collection de manuscrits depuis si longtemps égarés, il ne faut, sous aucun prétexte, permettre, à l'avenir, qu'ils soient déplacés de l'endroit où ils seront déposés. A cet effet, il ne faut plus les renfermer dans une armoire qui s'ouvre pour tout le monde, mais bien dans un meuble fait exprès, solidement conditionné, et dont la clef, confiée au secrétaire perpétuel ou à l'archiviste, permettra néanmoins de montrer nos trésors aux étrangers, aux savants, à tous ceux, enfin, qui voudront y faire des recherches, sous la condition rigoureuse de ne les déplacer jamais.

La seconde conséquence, c'est qu'il faut adopter le meilleur moyen de conservation : je veux parler de leur restauration, et d'une reliure honorable et convenable à leur importance.

Relativement à leur reliure, il ne peut y avoir deux opinions : tous en ont également besoin ; ils sont tous dans un état déplorable ; et l'abandon dans lequel ils étaient depuis si longtemps, joint à leur délabrement matériel, a déjà causé les pertes que j'ai eu la douleur de vous signaler. Maintenant, quels moyens convient-il d'employer ? Le meilleur serait de les confier

au fameux Beauzonet, qui a fait de la reliure un art véritablement merveilleux. Mais il faudrait pour cela les envoyer à Paris. Je ne pense pas que ce soit votre avis : ils ont fait assez de pérégrinations ; il importe de ne plus les perdre de vue. On peut trouver dans notre ville des ouvriers parfaitement capables de remplir les intentions de l'Académie.

En les étudiant avec attention, il me semble que l'on y trouve des indices qui tracent la meilleure marche à suivre, et cette marche est tout simplement de les rétablir autant que possible dans leur état primitif.

1° Pour le grand livre *vert*, il faut se borner à le recouvrir avec du velours vert ; plus, les gardes en satin blanc, conformes aux débris que l'on y voit encore.

2° Les deux volumes *las Leys d'Amor* et *le Gay saber*, datent à peu près de la même époque. Ils doivent être reliés de la même manière aussi. Le livre du *Gay saber* porte encore quelques filaments verts ; ils doivent donc être recouverts de velours vert, et enrichis de fermoirs d'argent, comme ils l'étaient jadis. De plus, on voit encore au livre du *Gay saber* des ornements portant la croix de Toulouse, placés sur chacun des plats de la couverture, un au milieu, un autre à chacun des angles. Il faut se servir de ces vieux ornements pour en faire ciseler de pareils en argent, qu'on disposera de la même manière. Ce sera très-beau et parfaitement approprié à l'époque.

3° Les deux livres des Actes de la Gaye science, dont l'un conserve encore les restes d'un velours rouge délabré, doivent être recouverts en velours rouge, avec des fermoirs d'argent.

4° Les deux copies de *las Leys* et du *Gay saber*, étant moins précieuses, pourraient être reliées en veau, avec filet sur le plat.

5° Le manuscrit de Cornet et celui de la Chanson

de M^{me} de Villeneuve pourraient être recouverts en chagrin noir à gros grain, avec filets antiques sur le plat, et fermoir d'argent.

6° Restent les lettres patentes des Rois et ordonnances du Conseil, en vâlin; lesquelles, étant de format et d'épaisseur si différents, pourraient être déposées dans un beau carton, marqué du sceau de l'Académie.

Enfin, il est une autre question, celle de l'ornementation de nos manuscrits. Je vous ai dit, Messieurs, que, pour celui de *las Leys d'Amor*, il s'était trouvé des gens capables d'en enlever certaines lettres ornées. Il faudrait faire disparaître ces trous, qui sont, sous un certain rapport, un acte d'accusation contre nous; il faudrait aussi rétablir plusieurs de ces lettres, lavées et effacées en partie.

Ce magnifique registre n'a pas de frontispice. Beaucoup de registres de cette époque n'en ont pas; plusieurs en ont. Je voudrais qu'avant la table on fît faire une grande vignette dans le goût du xiv^e siècle, représentant Molinier dictant *las Leys d'Amor*, au milieu des sept Troubadours, dans « son charmant verger, garni de fleurs et d'herbes odoriférantes, et d'arbres fruitiers sur lesquels les divers oiseaux viennent chanter », ainsi qu'il le dit lui-même dans sa lettre de convocation de 1356.

Le second registre des actes du Collège a pour frontispice une mauvaise gravure, mise après coup, représentant un Christ : on pourrait l'enlever, et la remplacer par une vignette dans le goût du xvi^e siècle, représentant le couronnement de la Vierge. Ce second volume serait alors en rapport avec le premier, où se trouve une vignette représentant Notre-Seigneur en croix, assisté de la sainte Vierge et de saint Jean.

Vous êtes sûrs, Messieurs, de pouvoir faire exécuter à votre grande satisfaction ces différents travaux,

grâce à la présence à Toulouse d'un artiste distingué, dont la supériorité est surtout remarquable dans les ouvrages de ce genre : je veux parler de M. Lami de Nozan, connu de la plupart d'entre vous sans doute, qui a fait de si remarquables enluminures du moyen âge, entr'autres ce magnifique missel en vélin, offert à Madame la duchesse d'Orléans à l'époque de son passage à Toulouse, et qui pouvait rivaliser avec ce que nous ont laissé de plus parfait les artistes enlumineurs des XIV^e et XV^e siècles.

Ce Rapport a été lu dans la séance particulière du vendredi 13 février 1852. L'Académie en a ordonné l'impression et l'insertion au Recueil de l'année. Elle en a adopté toutes les conclusions, à l'exception de celles qui concernent l'ornementation intérieure et les vignettes nouvelles, demandées pour les registres de las Leys d'Amor et de las Flors del Gay saber : elle a pensé qu'il valait mieux conserver religieusement ces manuscrits dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui.